



RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



L'académie de Limoges recrute 3 conseillers en évolution professionnelle

Prise de fonction le 01 septembre 2019

Intitulé du poste	Conseiller en évolution professionnelle de proximité
Profils recherchés	Agents de catégorie A ou B+ titulaires de la fonction publique. Ces personnels devront manifester un intérêt particulier pour les questions de ressources humaines et une connaissance suffisante du système éducatif et de ses personnels.
Contexte	L'académie de Limoges met en place un réseau RH de proximité, au plus près des agents et des structures qui la composent. La politique RH de proximité se déploie sous deux axes distincts : l'accompagnement collectif et qualitatif des unités de travail, et l'accompagnement personnalisé des agents
Localisation	Département de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze.
Positionnement hiérarchique	Sous l'autorité hiérarchique du DASEN de chaque Département (Limoges, Tulle, Guéret) et sous l'autorité fonctionnelle de la SGARH académique et de la CEP académique qui coordonnera fonctionnellement l'intervention de ces 3 agents. Les postes sont à pourvoir à compter du 01/09/2019
Spécificités du poste	Dans le cadre de ses missions, les CEP de proximité collaborent de manière étroite avec la CEP académique, les services de gestion de personnels académique et de la DSDEN dont il relève, le conseiller de prévention académique, les assistantes sociales en charge du personnel, le médecin de prévention. Ils seront amenés à se déplacer sur la totalité du département sur lequel ils seront affectés et également au niveau des services du rectorat de l'académie de Limoges.
Missions et Activités	<p>Dans le cadre de la politique académique en matière de GRH, ces conseillers devront accompagner les personnels, anticiper et gérer des situations de crise, établir localement des liens et animer des réseaux professionnels auprès des employeurs locaux.</p> <p>A ce titre, chaque CEP de proximité se verra confié les missions suivantes :</p> <p>1) Accompagnement personnalisé des agents (1^{er} et second degré, Agents ATSS contractuels ou titulaires): Aide au développement personnel et professionnel</p> <ul style="list-style-type: none">• Le conseiller pourra être sollicité directement par tout agent pour apporter des réponses individuelles à des demandes de rdv RH. Il conduira des entretiens individuels en vue d'accompagner et d'éclairer les agents dans leur projet professionnel et dans l'orientation de leur parcours. Il sera amené à donner des informations statutaires : détachement, CPF, congé formation, PACD notamment, aider à la construction du projet professionnel de l'agent, à la formalisation des compétences, conseiller à la rédaction de CV, lettre... <p>Il analysera les besoins de formation et contribuera également à la détection et à la constitution de viviers de compétences et de potentiels.</p> <p>2) Accompagnement collectif et quantitatif des unités de travail : Mission d'appui au management des établissements : Ecoute, conseil et prévention / Aide aux diagnostics RH des circonscriptions ou EPLE</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Sur saisine des chefs d'établissements, des corps d'inspection ou de l'autorité académique, il pourra répondre à une situation de difficulté RH individuelle et/ou collective et proposer des solutions ou des modalités d'accompagnement adapté. • Sur saisine des IEN ou chefs d'établissement, il pourra conseiller et accompagner les cadres et les responsables en charge de la fonction RH dans les processus de GRH. Il pourra participer à la réalisation de diagnostics RH. <p>3) Animation des réseaux professionnels dans un bassin local d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le CEP de proximité sera chargé d'expertiser le marché de l'emploi public et privé, de prospecter les offres d'emplois dans les différents domaines précités, pour faciliter la mobilité et la reconversion des agents de l'éducation nationale. Il organisera des temps de formations collectifs pour informations générales et conseils sur la mobilité. Il sera amené à tisser des réseaux avec les acteurs de la création et reprise d'entreprise et tout acteur public de l'emploi et de la formation.
--	---

Compétences exigées :		
Savoir-faire	Savoir-être	Connaissances souhaitées
<ul style="list-style-type: none"> - Conduire un entretien - Conseiller et accompagner - Analyser un projet personnel - Evaluer une compétence - Détecter un potentiel - Disposer de capacités d'analyse de situations complexes - Savoir gérer des situations de crise - Conduite de projets 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à l'écoute, comprendre et reformuler - Sens des relations humaines - Capacité de travailler en équipe et en réseau - sens de l'organisation - Maitrise de soi et discernement - Disponibilité et adaptabilité - Discrétion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut général de la fonction publique et statut particuliers - Organisation et fonctionnement des services et des établissements - Domaine du management - Dispositifs de formation initiale et continue - Qualité de vie au travail - Marché du travail

Contact

Les candidatures devront comporter un CV, une lettre de motivation et le dernier arrêté de promotion d'échelon. Elles devront être adressées au plus tard le 15 avril 2019, délai de rigueur, par courriel **uniquement** aux adresses suivantes : ce.sg@ac-limoges.fr et nathalie.massot@ac-limoges.fr

A l'attention de : Madame la Rectrice de l'académie de Limoges
Secrétariat général – à l'attention de Mme la Secrétaire générale adjointe -DRH
Rectorat de Limoges